

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DUPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOISDEPARTEMENT
DE LA SOMME

Séance du 04 décembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	10

Objet de la délibération
FINANCES Ouverture de crédits par anticipation pour la section d'investissement 2025
Référence
2_20241209_7.10

Date de la convocation
04/12/2024

Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr
11/12/2024

L'année deux mille vingt-quatre, le 9 décembre à 9 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois a été reconvoqué suite au quorum non atteint lors de la séance du 4 décembre 2024. Cette séance s'est déroulée dans la salle des Assemblées de l'Hôtel de Ville d'Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Pierre SAVREUX, Pascal RIFFLART, Patrick DESSEAUX, Bénédicte THIEBAUT, Jean-Jacques STOTER, Francis PETIT, Alain BABAUT.

Excusés ayant donné procuration :

Annie VERRIER a donné pouvoir à Pierre SAVREUX ;
Florence RODINGER a donné pouvoir à Pascal RIFFLART ;
Georges DUFOUR a donné pouvoir à Patrick DESSEAUX.

Excusés, absents : Brigitte FOURÉ, Paul-Eric DECLE, Benoît MERCUZOT, Marc FOUCAULT, Isabelle SAVARIEGO, Margaux DELÉTRÉ, Franck DARRAGON, Alain GEST, Philippe THÉVENIAUD, Jean-Claude RENAUX, Anne PINON, Michel DESPERELLE, Pascal OURDOUILLÉ, Maryse VANDEPITTE, Bernard BOCQUILLON, Hubert CAPELLE, Alain DOVERGNE, Alain SURHOMME, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Joël SUIN, Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Jean-Philippe DELFOSSE, Annick LEMAIRE, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Alain DESFOSES, Isabelle DE WAZIERS, Pascal BOHIN, Xavier LENGLET, Albert NOBLESSE, Jean-Michel MAGNIER, François DURIEUX, Christelle HIVER, Bernard THUILLIER, Didier DINOARD, Brigitte LEROY, Stéphane CHEVIN.

A été nommée secrétaire de séance : Bénédicte THIEBAUT.



Aux termes de l'article L.1612-1, alinéa 3, du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'alinéa de l'article 6 précité précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption et que le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessous.

Il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget du Pôle métropolitain du Grand Amiénois dans les limites énoncées ci-dessous :

Chapitre budgétaire	Désignation chapitre	Montant inscrit au BP 2024	Montant autorisé (max 25%)
20	Immobilisations incorporelles	279 935,00 €	69 983,75 €
21	Immobilisations corporelles	28 500,00 €	7 125,00 €
Total		308 435,00 €	77 108,75 €

Considérant qu'au budget 2024, les crédits ouverts au Budget Primitif pour les dépenses d'investissements s'élèvent à 308 435 € ;

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire un montant d'anticipation au budget 2025 de 77 108,75 € afin d'engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement ;

Il est proposé au Comité syndical d'inscrire un montant d'anticipation de 77 108,75 € au budget 2025 et d'autoriser l'inscription par anticipation des crédits suivants :

20	immobilisations incorporelles	69 983,75 €
21	Immobilisations corporelles	7 125,00 €

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Accepte d'inscrire un montant d'anticipation de 77 108,75 € au budget 2025.
- Autorise l'inscription par anticipation des crédits suivants :

20	immobilisations incorporelles	69 983,75 €
21	Immobilisations corporelles	7 125,00 €

Fait et délibéré le 9 décembre 2024
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,




Le Président,
P. RIFFLART



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2_20241209_710
Objet :	Finances : Ouverture de crédits par anticipation pour la section d'investissement 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-09 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-200082063-20241209-2_20241209_710-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20241209-2_20241209_710-DE-1-1_0.xml	text/xml	917 o
Document principal (Délibération) Nom original : D_lib2_Ouverture cr_dits par anticipation Investissement2025.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20241209-2_20241209_710-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	9 décembre 2024 à 17h06min45s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	9 décembre 2024 à 17h06min50s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin
En attente de transmission	9 décembre 2024 à 17h07min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 décembre 2024 à 17h42min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 décembre 2024 à 23h39min26s	Reçu par le MI le 2024-12-09